RCS : STRASBOURG
Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00474
Numéro SIREN : 332 891 126
Nom ou dénomination : EMAIREL

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2020 sous le numéro de dépôt 3536

90 B 474

A 3526

EMAIREL
Société Anonyme
au capital de 1 270 000 euros
Siège social : 49 Rue de Rohrwiller
67240 BISCHWILLER
332 891 126 RCS STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 27 décembre,

A 14H30,

Les administrateurs de la société EMAIREL se sont réunis en Conseil, 49 Rue de Rohrwiller 67240 BISCHWILLER, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Madame Muriel BECK
La société GR PLASTIC, représentée par son représentant permanent,
Monsieur Christophe RIDE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Christophe RIDE préside la séance.

Madame Muriel BECK remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MB

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE.

Par courrier en date du 27/11/2019, Monsieur Didier GLASSER a informé le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société ainsi qu'à ses fonctions de Directeur Général de la Société.

En conséquence, il est demandé au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission.

La candidature de Monsieur Christophe RIDE aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Christophe RIDE Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Didier GLASSER, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Monsieur Christophe RIDE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Christophe RIDE organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Didier GLASSER occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Didier GLASSER.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Christophe RIDE, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Monsieur Christophe RIDE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Christophe RIDE jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Le Conseil prend acte que, suite à la nomination de Monsieur Christophe RIDE aux fonctions de Directeur Général, son mandat de Directeur Général Délégué prend fin.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Christophe RIDE ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Monsieur Christophe RIDE
Président du Conseil d'Administration

GR PLASTIC SAS
Administrateur

Muriel BECK
Administrateur

MBeck

EMAIREL
Société Anonyme
au capital de 1 270 000 euros
Siège social : 49 Rue de Rohrwiller
67240 BISCHWILLER
332 891 126 RCS STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 27 décembre,

A 14H,

Les actionnaires de la société EMAIREL, société anonyme au capital de 1 270 000 euros, divisé en 25000 actions de 50,80 euros chacune, dont le siège est 49 Rue de Rohrwiller, 67240 BISCHWILLER, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 49 Rue de Rohrwiller 67240 BISCHWILLER, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

En l'absence de Président du Conseil d'Administration, l'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe RIDE.

Monsieur Christophe RIDE, l'actionnaire représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Muriel BECK est désignée comme secrétaire.

La Société IN EXTENSO AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 25000 actions sur les 25000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Madame Muriel BECK, 19 Rue du Plaetzerbach 67370 WIWERSHEIM, en remplacement de Monsieur Didier GLASSER, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Madame Muriel BECK exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Muriel BECK, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée	Le Secrétaire	Le Scrutateur
Christophe RIDE	Muriel BECK	Christophe RIDE